



PREMIÈRE TABLE-RONDE NATIONALE AVEC LE PRÉSIDENT CASTEX

L'UNITÉ EST UN COMBAT !

Le Président CASTEX a convoqué une table-ronde nationale faisant suite à l'interpellation unitaire des Fédérations sur l'unité sociale du Groupe.

La CGT a porté des exigences fortes pour améliorer le quotidien des cheminots et le maintien de l'unité sociale et de leurs droits et garanties collectives.

La CGT a pointé le contexte international marqué par les déclarations martiales et va-t-en-guerre du gouvernement. À cela vient s'ajouter une situation nationale marquée par les reculs sociaux et austéritaires caractérisés par les débats budgétaires.

SUR L'UNITÉ SOCIALE ET LA PRIVATISATION DE LA SNCF

Aucune inflexion majeure quant à la stratégie des « filiales dédiées » impulsée par son prédécesseur ne semble se dessiner. La question de l'unité sociale du Groupe a été au cœur des échanges et des exigences portées par la CGT.

Sur l'inclusion des filiales Fret et Voyageurs dans le champ des accords Groupe s'appliquant à l'ensemble des cheminots, les annonces sont les suivantes :

- **Prolongation de 6 mois de l'accord sur l'unité sociale et les niveaux de négociation** arrivant à échéance au 31 décembre 2025, et engagement d'une négociation en vue d'inclure les filiales dans certains accords pour constituer un « socle commun de droits ».
- **Élargissement du champ d'application des quatre accords** en cours de discussion (logement, égalité professionnelle mixité, formation, droit à la déconnexion) qui deviendraient des « accords-cadres » ancrant des droits au niveau du Groupe, qui seraient ensuite déclinés au niveau des SA et filiales. Les filiales Fret privilégient par ailleurs une éventuelle adhésion à ces accords.
- **Période de survie des accords et textes RH, métiers et d'entreprise** portée de 15 à 24 mois dans les trois premières filiales mises en exploitation. Ces accords seraient soumis à signature dans chaque filiale.
- **Mise en place d'une instance biannuelle traitant des sujets propres aux filiales.**

Sur les activités sociales et culturelles et le maintien des dotations versées aux CASI et au CCGPF, l'engagement est pris d'en maintenir le niveau dans les trois premières filiales mises en exploitation à hauteur de 1,721 % pour l'année 2026. Une négociation nationale sur les ASC et la pérennisation de l'instance commune (CCGPF) se tiendra courant 2026.



SUR LES SALAIRES

Annonce d'une prime de partage de la valeur avant la fin de l'année, qui pourrait être étendue aux filiales Fret et Voyageurs, dite « prime Macron », totalement exonérée de cotisations sociales et ne contribuant pas au financement de la Sécurité sociale.

Tenue de la NAO Salaires le 13 janvier 2026.

SUR L'EMPLOI

- Annonce de 6 000 recrutements en 2026, principalement dans les métiers de la production, avec l'engagement d'un solde positif en fin d'année.
- Table-ronde à venir à Gares & Connexions en vue d'un **plan de réinternalisation des métiers des ABE**.

SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Annonce d'une table-ronde en janvier sur la **commande des roulants** en lien avec l'audit sur la commande du personnel.
- Table-ronde sur les **métiers de la circulation** début janvier.

SUR LA SÉCURITÉ

Organisation d'une **table-ronde Groupe sur la sécurité** le 18 décembre 2025.

SUR LE FRET

Volonté de **réduire la durée de l'interdiction de repositionnement** sur les flux abandonnés et d'intervenir auprès de l'Union européenne, **et « attention particulière » concernant l'entrée d'un co-actionnaire** dans le capital de Rail Logistics Europe.

Ces premières annonces du nouveau Président de la SNCF doivent désormais se traduire en actes concrets dans les négociations qui vont s'ouvrir.

La Fédération CGT des cheminots appelle d'ores et déjà les cheminots à se tenir prêts à agir pour gagner des avancées, tant sur le quotidien que sur les droits et garanties collectives des cheminots !

